

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Sainte-Rosalie)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 avril 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 4 324 813 et 4 324 814, propriétés de monsieur André Lamarche.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit :

- 1) pour la propriété sise au 18140, avenue Saint-Louis : une superficie totale maximale de 200 mètres carrés pour les bâtiments accessoires, alors que l'article 16.3.2.2 b) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 120 mètres carrés la superficie maximale pour une propriété résidentielle ayant une superficie de plus de 1 000 mètres carrés;
- 2) pour la propriété sise au 605, rue de l'Union : une distance de 0,50 mètre entre le bâtiment accessoire (garage situé en cour arrière) et la limite latérale sud-est (droite), alors que l'article 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 1 mètre la distance minimale des lignes arrière et latérales du terrain, pour un bâtiment accessoire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 6 avril 2020.

Saint-Hyacinthe, le 4 mars 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière